

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 JUIN 2019

NOMBRE

de conseillers en exercice	10
de présents	7
de votants	7

L'an deux mil dix-neuf, le sept juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BOUTILLIER Grégoire, Maire.

Présents : M. BOUTILLIER, Maire, Mme BOUTILLIER, Mrs BOURGEOIS, POMART, DE LIEGE, DEMANDRILLE et LIGNIER.

La séance est ouverte, M DE LIEGE est nommé secrétaire.

2019-06

OBJET

Installations classées
SARL PARC EOLIEN
DU PAYS A PART

M. le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté préfectoral du 20 Mars 2019, M. le Préfet du Pas de Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien, par la SARL PARC EOLIEN DU PAYS A PART dont le siège social est situé à VINCENNES, sur les communes de FEBVIN-PALFART, FLECHIN et LAIRES.


Conformément à l'article 9 de l'arrêté précité, le Conseil Municipal de Fontaine les Hermans est invité à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter.

Après consultation du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de voter . Résultats du vote

avis **favorable** : 4 VOIX
avis **défavorable** : 2 VOIX
abstention : 1

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa transmission en Préfecture le 08/06/2019

Le Maire

Grégoire BOUTILLIER
